Le *Victoria* a coulé en 15 minutes. Les dépêches sont contradictoires sur le nombre des morts.

Le *Camperdown* va se rendre à Brest pour réparer ses avaries.

Sans rappeler avec détails les nombreux accidents subis par le cuirassé anglais dans ces dernières années celui du *Sultan* qui échoua une première fois en 1891, coula pendant son renflouement, l'échouement du Howe en novembre dernier et celui de l'*Indomitable* le 22 mars 1893, on doit signaler un premier accident du *Victoria* qui s'échouait le 30 janvier 1892 près de Platéa.

Dans cet accident, l'amiral commandant l'escadre anglaise de la Méditerranée, n'était pas à bord. Pendant de longs jours, le *Victoria* ne put être renfloué malgré les efforts des autres bâtiments de l'escadre. On dut faire venir de Constantinople deux navires de sauvetage spéciaux et ce n'est que le 6 février suivant que le *Victoria* put être renfloué.

NOUVELLES DU JOUR

La mine aux mineurs

Lyon, 23 juin. — La cour d'appel a rendu aujourd'hui son arrêt dans le procès intenté par la compagnie de Rive-de-Gier à la « mine aux mineurs ».

La cour a déclaré que l'appel de la compagnie contre le jugement du tribunal de Saint-Etienne était mal fondé, l'a déboutée de sa demande et l'a condamnée à tous les dépens de première instance et d'appel.

Le naufrage du « Victoria »

Beyrouth, 23 juin. — On ne sait encore à quoi attribuer la fausse manœuvre qui a causé la collision du *Victoria* et son naufrage. Avec le vice-amiral Tryon, 370 personnes dont 22 officiers ont péri, 280 ont pu être sauvées.

Cinq cadavres retrouvés ont été enterrés à Tripoli avec les honneurs militaires.

Le *Victoria* repose par 145 mètres de fonds, la coque en l'air.

Entre grévistes et ouvriers non grévistes

New-York, 23 juin. — Une véritable bataille a eu lieu à Roméo (Illinois) entre un parti de grévistes fort d'environ deux mille hommes et cinq cents ouvriers restés fidèles aux entrepreneurs qui construisent un canal d'irrigation aux environs de Chicago.

Les grévistes, formant deux groupes distincts, ont attaqué des deux côtés à la fois les entrepreneurs et leurs hommes qui, en prévision de cette attaque, avaient été armés de carabines.

Les grévistes ont tiré les premiers coups de feu ; mais, reçus par une fusillade bien nourrie, ils ont dû battre en retraite, laissant plusieurs morts, vingt blessés et trente-deux prisonniers.

Comme on s'attend à un retour offensif des grévistes, le shérif du comté a demandé au gouvernement de l'Illinois de faire intervenir la milice de l'Etat.

Soldats blessés près de Carcassonne pendant une manœuvre de cavalerie

Carcassonne, 23 juin. — Dans une manœuvre de cavalerie deux pelotons, simulant une charge l'un contre l'autre se sont culbutés, les cavaliers n'ayant pu s'arrêter à temps. Douze hommes sont blessés, dont 7 grièvement. Plusieurs chevaux ont aussi des blessures.

Une explosion près de Rive-de-Gier. — Nombreuses victimes

Rive-de-Gier, 23 juin. — Une chaudière a fait explosion dans une usine de Loutre, près Rive-de-Gier.

Cinq ouvriers ont été tués et 15 blessés, dont 3 sont mourants.

La question des pétroles, à la Commission des douanes

Paris, 23 juin. — La commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Méline. Elle a examiné le projet relatif au régime des pétroles.

MM. Graux, Charles Roux, Georges Berger, Prevet, Boucher, Turrel ont pris part à la discussion.

La commission n'a pas admis le projet du gouvernement. Elle a adopté les propositions de M. Prevet tendant à accorder un dégrèvement sur les pétroles russes bruts et à favoriser aussi en France l'entrée des pétroles américains raffinés qui peuvent être utilisés pour la fabrication de certaines essences.

Le gouvernement, nous dit-on, ne serait pas disposé à accepter cette proposition dont l'adoption causerait au trésor une diminution de ressources assez sensible.

La question des syndicats

Paris, 23 juin. — En raison d'un manifeste de la Bourse du Travail où il est dit que les syndicats qui n'ont pas fait la déclaration légale ne tiendront aucun compte de l'injonction du gouvernement, le ministre de la justice, sans attendre l'expiration du délai d'un mois qu'il avait fixé, vient de prescrire au procureur général d'ouvrir immédiatement une instruction. Un juge d'instruction va être désigné.

Une dépêche du colonel Archinard. — Une course victorieuse

Paris, 23 juin. — M. Delcassé vient de recevoir du colonel Archinard, la dépêche suivante :

« Pour assurer sa haute dans l'est, Ahmadou, cherchait à recruter des partisans dans le Tarentza.

« Le capitaine Blachère, résident à Bandiagara, la capitale du Matina partit pour le déloger, le poursuivit toute la nuit, l'atteignit à Dalla et lui tira 103 de ses partisans.

« Arrêté pendant quelque temps à l'entrée du défilé de Hombari par les derniers partisans d'Ahmadou qui se firent tous tuer, il continua sa poursuite pendant 30 kilomètres avec quelques tirailleurs à cheval, mais l'épuisement des chevaux l'obligea à s'arrêter au moment où il venait de s'emparer de la famille d'Ahmadou. Nous n'avons eu aucun tué.

« Au retour de cette course victorieuse, le capitaine Blachère qui me télégraphiait que l'état sanitaire était excellent, fut pris par une attaque de dyssenterie à laquelle il a succombé au 31 mai. Il faut compter ce brave homme comme tué par l'ennemi. »

Un duel

Paris, 23 juin. — A la suite d'un article paru dans le journal *Le XIXe*, M. Camille Dreyfus, a prié M. P. Dreyfus, rédacteur en chef de la *Nation*, et M. Arnould Galopin, secrétaire de la rédaction, de demander à M. Pinard, signataire dudit article, une rétractation ou une réparation par les armes.

Le duel a eu lieu ce matin aux environs de Paris.

Deux balles au visé à vingt-cinq mètres.

M. Pinard a été atteint d'une balle au bras. La blessure est peu grave.

Les élections allemandes

Berlin, 23 juin. — A Francfort, M. Schmidt, candidat socialiste, est élu au scrutin de ballottage avec 5,914 voix de majorité.

Un terrible cyclone en Amérique

New-York, 23 juin. — Un terrible cyclone a dévasté William-Town et les environs dans le Kansas oriental. Ni un arbre ni une maison n'ont pu résister et rester debout.

On ne connaît pas bien encore le nombre des victimes mais on sait qu'elles sont très nombreuses. On parle de 46 tués et d'un nombre infini de blessés. On a trouvé une femme à plus d'un mille de sa maison.

D'autres cyclones ont ravagé aussi Lowa et le Missouri, où ils ont fait encore beaucoup de victimes.

Démission de maires

Perigueux, 23 juin. — Quinze maires ou adjoints viennent d'envoyer leurs démissions au préfet de la Dordogne, auquel ils adressent une longue lettre dans laquelle ils déclarent démissionner pour protester contre le maintien du juge de paix de Castillonne, malgré une pétition réclamant des mesures de rigueur contre ce juge, pour sa conduite antirépublicaine lors des dernières élections au conseil d'arrondissement.

Encore Arton

Le *Patriote* de Bruxelles affirme qu'Arton se trouve en ce moment à Tanger. Il s'est embarqué, dit-il, il y a quelques jours à Malaga sur un steamer de la Compagnie générale transatlantique, où il s'était fait inscrire sous le nom de Fürst.

Il a failli être enlevé de force par trois personnes et ramené en France. Mais l'opération a échoué.

Nous devons ajouter à l'information publiée par le *Patriote* un délai sans doute ignoré de notre confrère belge et de nature à donner peut-être l'explication de la dépêche un peu mystérieuse qu'il reçoit de Tanger.

Un coulissier, du nom de Fürst, qui fut autrefois l'ami et dans certaines affaires l'associé d'Arton, est en fuite depuis quelques semaines, après avoir fait à la Bourse de Paris un *pour* de 500,000 fr.

Le prétendu Arton voyageant sous le nom de Fürst, dont parle notre confrère belge, ne serait-il pas Fürst lui-même voyageant sous son propre nom ?

Une réparation tardive

Jacques Cartier, le célèbre navigateur français, auquel est due la découverte du Canada, et qui a pris, au nom de la France, possession de ce pays, vient d'avoir enfin un monument au Canada.

L'inauguration a eu lieu, le 14 juin, à Saint-Henry près de Montréal. Il y a eu des discours patriotiques français et une illumination générale.

Jeunesse charmante

Une jeune fille de 20 ans, Eugénie Bridou, de Laroche (Yonne), a tenté, la nuit, d'étrangler un vieillard de 82 ans, Noël Chauvin, qui menaçait de la dénoncer parce qu'elle lui avait volé une certaine somme d'argent.

L'assassin, arrêté par les voisins accourus aux cris du vieillard, avait apporté avec elle un bidon d'essence dans l'intention de le répandre sur le lit du vieillard et d'y mettre ensuite le feu.

Le choléra dans le Midi

Cette, 23 juin. — Depuis avant-hier, il y a eu à Cette deux décès cholériques.

Alais, 23 juin. — Il y a eu sept décès, dont trois cholériformes.

A Saint-Hilaire près Alais, deux décès cholériques.

Les bijoux de Sarah Bernhardt

Le correspondant du *New-York Herald*, à Valparaiso a télégraphié que Sarah Bernhardt a été volée de tous ses bijoux, d'une valeur d'environ 300,000 francs.

Nationalité néerlandaise

L'attention des Néerlandais résidant en France est appelée sur la nouvelle loi relative à la qualité de Néerlandais, qui entre en vigueur le *1er juillet 1893*.

D'après cette loi, les Néerlandais qui désirent conserver leur nationalité auront à en donner avis chaque fois, avant l'expiration d'une période de dix ans, — soit au bourgmestre ou au chef d'administration locale de leur dernier domicile, aux Pays-Bas ou dans les colonies néerlandaises, soit à l'envoyé des Pays-Bas ou à un fonctionnaire consulaire néerlandais en France. La non-observation de cette formalité entraîne la perte de la qualité de Néerlandais.

A partir du 1er juillet, des formules seront tenues à la disposition des intéressés, rue Négrier, 19, tous les jours, soit à midi, soit à six heures, par le vice-consul des Pays-Bas, à Lille, qui recevra toutes déclarations et en délivrera récépissé, sur production de papiers en règle.

Contre justification de nationalité, les déclarations, rédigées en forme officielle, pourront être reçues également par *correspondance*.

LES USAGES COMMERCIAUX

EN MATIÈRE DE VENTE DE LAINE PEIGNÉE

Nous avons rapporté, il y a quelques jours, un jugement du Tribunal de commerce de Tourcoing, relatif à une vente de laines peignées dans lesquelles se trouvaient des filaments végétaux qui ont occasionné des barres en teinture. L'acheteur réclamait la résiliation de la vente, arguant du vice caché, tandis que le vendeur opposait la tardivité de la demande soutenant, de son côté, qu'il s'agissait, dans l'espèce, d'un vice apparent.

Le Tribunal a donné gain de cause au vendeur en disant qu'il n'y avait pas vice caché; que l'acheteur avait traité sur la vue d'une bobine; que la plus vulgaire prudence lui commandait de teindre la bobine, ce qui lui aurait révélé la présence des fibres végétales; qu'entin le peigné avait été facturé comme peigné gris et que, s'il intermédiaire dans l'opération, avait donné une autre dénomination à la marchandise, c'était sous sa responsabilité personnelle.

Cette décision du Tribunal de Tourcoing a jeté quelque émoi dans le monde commercial, à cause des déductions qu'on peut en tirer au point de vue de la pratique habituelle des affaires.

Nous avons entendu formuler par plusieurs consommateurs de peignés des observations qu'il n'est pas inutile de mettre en lumière, pour la bonne régularité des rapports entre acheteurs et vendeurs.

Nous résumons ces observations dans les quatre points principaux suivants :

1° Certaines maisons ont l'habitude d'acheter leurs peignés sur la vue d'un simple échantillon. Peut-on dire qu'en agissant ainsi, elles commettent une imprudence et faut-il considérer comme règle absolue l'usage adopté par d'autres maisons de traiter sur vue d'une bobine ?

2° A supposer la remise de la bobine, l'acheteur a-t-il commis une faute (dans le sens commercial du mot), une imprudence, en ne la faisant pas teindre afin de rechercher si la laine est indemne de fibres végétales ?

Ici on nous fait remarquer les difficultés qui surgiraient dans la pratique. Le temps nécessaire pour la mise en teinture exposerait parfois l'acheteur à manquer l'affaire ; de plus, quelle nuance choisir pour l'essai ? Il est certaines nuances dans lesquelles le défaut n'apparaîtrait pas. Enfin, la teinture ne révèlera pas toujours la présence dans le peigné d'une matière étrangère.

3° Faut-il considérer comme *vice apparent* le défaut qui, à peine perceptible dans le peigné écru, même pour l'œil le plus exercé, se révélera complètement après certaines teintures ?

4° Qui est responsable, du vendeur ou de l'acheteur, de la dénomination donnée par l'intermédiaire au peigné qu'il offre ?

Notre avis sur ce dernier point est que l'intermédiaire doit être l'écho fidèle des déclarations du vendeur, déclarations que l'acheteur ne peut pas toujours contrôler.

Telles sont les diverses questions que le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing a soutenues. Elles sont, suivant nous, suffisamment importantes pour attirer l'attention de nos chambres de commerce à qui incombe le soin de régler les usages commerciaux.

Ces usages de places, bien définis, feraient loi entre les parties et éviteraient bien souvent des litiges du genre de celui qui nous occupe, double économie pour les intéressés, de temps et d'argent.

Situation météorologique. — Roubaix 24 juin. — Hauteur barométrique 753. Température : A sept heures du matin 12 degrés au-dessus de zéro. A une heure du soir 16 degrés au-dessus de zéro. A cinq heures du soir 15 degrés au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les bouchers de Roubaix, au nombre d'une cinquantaine, ont été reçus vendredi, à 3 heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle des Adjudications, par M. Carrette, maire, et M. Lepers, adjoint.

Dans l'entrevue, M. le Maire a proposé d'appliquer à la viande les prix suivants :

1° BŒUF, VACHE, GÉNISSE, TAUREAUX

Aloyau : 1re qualité, 1fr. 40 le 1/2 kilog ; 2e 1 fr. 30 id. 3e 1 fr. 20 id. ; les morceaux de cuisse, côte, épaule, atteinte et généralement tout ce qui est connu sous le nom de morceaux de haute boucherie : 1re qualité, 0,80 le 1/2 kilog ; 2e, 0,70 id. ; 3e, 0,60 id.

Les morceaux dits « de basse boucherie », poitrine, flanchet, croisure, cou, jarret, etc.

1re qualité, 0,50 le 1/2 kilog ; 2e, 0,40 id. ; 3e, 0,30 id.

2° VEAU

Les morceaux de derrière à l'exception du flanchet et des jarrets : 1re qualité, 1,10 le 1/2 kilog. ; 2e, 1,00, 3e, 0,90.

Epaule, atteinte, côtelettes : 1re qualité, 1.00 le 1/2 kilogr. ; 2e, 0.90 ; 3e, 0.80.

Les morceaux de poitrine, flanchet, croisure, cou, jarret : 1re qualité, 0 80 le 1/2 kilogr. ; 2e, 0.70 ; 3e, 0.60.

3° MOUTON

Gigot : 1ere qualité, 1,25 le 1/2 kilog ; 2e, 1,15 id. ; 3e, 1,05 id.

Atteinte : 1re qualité, 1,05 le 1/2 kilog ; 2e, 0,95 id. ; 3e, 0,85 id.

Epaule : 1re qualité, 0,85 le 1/2 kilog. ; 2e, 0,75 ; 3e, 0,65.

La poitrine, le cou, le flanchet, les dessus de côtelettes et tout ce qui constitue les morceaux de basse boucherie : 1re qualité, 0,60 le 1/2 kilog. ; 2e, 0,50 ; 3e, 0,40.

Art. 2. — Les filets de bœuf, les côtelettes de mouton vendus à la pièce, les têtes et pieds de veau et les pieds de mouton sont laissés en dehors de la taxe.

Les bouchers n'ont pas accepté.

Le Maire a déclaré aux bouchers qu'il consentait à élever ces prix de 0,05 par demi kilo, s'ils consentaient eux-mêmes à les appliquer de leur propre volonté. Il leur a laissé jusqu'à mardi matin pour réfléchir. Passé ce délai, les prix indiqués ci-dessus seront imposés.

L'arrêté règlementant la taxe est signé et sera affiché mardi matin si la réponse des bouchers n'est pas conforme au désir qui leur a été exprimé.

LES BOUCHERS A LA PRÉFECTURE

Une délégation des bouchers de Roubaix ira, samedi, à Lille, rendre visite au préfet pour lui expliquer la situation qui est faite à la boucherie de Roubaix par les « exigences » de la Mairie.

La délégation se composera de MM. Cyrille Plamont, Jules Leclercq, Henri Lefèvre et Achille Catteau. Ces messieurs exposeront à M le Préfet qu'ils sont décidés à accepter les prix de Lille, Douai, Valenciennes et Paris, mais qu'il leur est impossible d'accepter les prix proposés par la municipalité de Roubaix, alors même qu'ils seraient majorés de 0,05 c. à la livre.

***

Nous apprenons qu'il est question de la formation d'un syndicat des bouchers et charcutiers de Roubaix. Il se composerait de 224 membres. Une réunion aura lieu lundi à ce sujet à l'Hôtel de France.

Installation des incurables au nouvel Hospice-Civil. — Les incurables, hommes, de l'Hospice Civil, au nombre de trente-cinq environ, ont été installés, vendredi matin, dans le nouvel établissement, au boulevard de Lyon, près le jardin de Barbieux. C'est la voiture des ambulances, remisée à l'Hôtel-Dieu, qui a opéré leur transport, en plusieurs voyages.

Cette catégorie d'hospitaliers est composée d'hommes affligés d'une infirmité qui les empêche de gagner leur vie.

Ceux au-dessous de soixante-dix ans sont à la charge de la Ville, qui paie 1 fr. 10 par jour pour leur nourriture et leur entretien.

La vengeance d'un enfant. — *Nouveaux détails. — Descente du parquet. — Arrestation de Vanderlinck.* — Vendredi après-midi, est arrivé à Roubaix, par le train de 2 heures 8, le parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duparcq. M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, attendait ces Messieurs à la gare.

Le parquet s'est rendu directement au commissariat de la rue Saint-Vincent-de-Paul, où le jeune Alfred Vanderlinck, avait été amené.

Après avoir fait subir au jeune vaurien un interrogatoire sommaire, le parquet s'est transporté rue de l'Ouest, où la scène s'est passée. Le magistrat a pris les plans des lieux, puis il s'est dirigé au domicile de la petite victime, Arthur Wekemman, qui habite chez ses parents rue de la Lys, fort Wattel. A peine arrivé, M. Delalé s'est fait amener par un agent le héros du drame. Pendant deux heures et demie, le magistrat a interrogé le petit criminel, qui a eu durant tout ce temps une attitude des plus révoltantes.

Pressé de questions, il a fait tout le récit de la scène, et, détail répugnant, il a avoué au magistrat instructeur, avoir mis dans la bouche de sa petite victime des excréments, dans le but de l'empêcher d'appeler à son secours.

Le parquet est retourné à cinq heures et demie au commissariat du premier arrondissement, pour interroger le petit garçon, Edmond Mimmens, âgé de six ans, dont les parents habitent rue du Luxembourg, qui, on se le rappelle, avait trouvé Wekemman, inanimé dans le hangar de M. Marissal, et l'avait porté sur son dos jusque chez ses parents.

Il a de nouveau fait subir un interrogatoire à Vanderlinck, interrogatoire qui n'a pris fin qu'à six heures quinze, et s'est terminé par l'arrestation du jeune tortionnaire — ce qui n'a pas paru l'émouvoir le moins du monde.

Dans les différentes interrogatoires, Vanderlink s'est borné à raconter les faits ainsi que nous les avons relevés nous mêmes; ajoutons que, malgré son extrême faiblesse, l'intéressante victime a pu fournir aussi des explications. M. Delalé a eu quelques bonnes paroles pour l'enfant alité qui a paru ravi de cette marque de tendresse.

Le parquet, accompagné de M. Pradier, commissaire de police, a quitté la ville par le train de six heures 28.

Durant toute l'instruction, une foule, que l'on peut évaluer à plus de deux cents personnes, a suivi avec anxiété les allées et venues du parquet. A un certain moment les voitures avaient peine à se frayer un passage rue Saint-Vincent-de-Paul, en face du commissariat.

A la sortie des usines, la foule des curieux est devenue de plus en plus importante, et chacun espérait voir le prisonnier avant son départ pour le poste central de la Grande-Place.

Le public, ne voyant pas apparaître Vanderlinck, s'est peu à peu retiré, et ce n'est qu'à neuf heures et demie du soir que M. Pradier, commissaire de police, donna ordre aux agents de le conduire à la gendarmerie.

La petite victime, Arthur Wekemman, va aussi bien que possible, et sauf complications imprévues, M. le docteur Largillière espère le sauver.

Une grève de tisserands, quai de Leers. — Vendredi matin, à neuf heures, deux cent deux tisserands, sur deux cent huit, de la fabrique de MM. F. et H. Carissimo, quai de Leers, ont quitté le travail, pour une question de matières premières.

Les vols de Warcoing et de Fenain. — Pendant toute la matinée de vendredi, M. Vancostenoble, commissaire de police, a continué son enquête, relative aux vols de Warcoing et de Fenain, dont les auteurs ont été arrêtés, jeudi matin, rue Sainte-Elisabeth, ainsi que nous l'avons relaté dans notre précédent numéro.

A la suite d'un interrogatoire des plus serrés, Alexandre Caby et Alexandre Hanniau ont reconnu être les auteurs des deux vols qui leur sont reprochés.

Quant à Antoine Picard, malgré les accusations formelles de tous ses compagnons, il nie énergiquement toute culpabilité et il a déclaré à M. le commissaire qu'il ne parlerait qu'au juge d'instruction.

Les quatre individus, car Seuffiaire est maintenu comme complice, étroitement ligottés, ont été emmenés, sous bonne escorte, au dépôt central de la Grande-Place, pour être déférés, samedi après-midi, au Parquet de Lille.

Vols importants à la gare. — *Les perquisitions.* — Comme nous l'avons annoncé, M. Pradier, commissaire du 1er arrondissement, accompagné de deux agents de la sûreté, a procédé dans la journée d'hier, à des perquisitions domicilières, chez plusieurs facteurs de la gare, employés à la petite vitesse; ces perquisitions n'ont abouti à aucun résultat. L'enquête continuera demain; des perquisitions seront faites dans les communes environnantes.

Une femme battue par son mari. — Une scène de ménage s'est déroulée, jeudi soir, vers onze heures, entre les époux Vandenwyghe-Bernard, cabaretiers, Grande-Place. Au cours de la discussion, le cabaretier, s'armant d'une chope, en frappa violemment sa femme au côté droit de la tête, lui faisant une affreuse blessure d'environ quatre centimètres, d'où le sang s'échappait en abondance.

Une personne qui se trouvait dans la maison au moment de la discussion, se rendit aussitôt au poste pour en informer la police.

Les agents Plaetevoet et Patin, se rendirent en toute hâte sur les lieux, et constatèrent l'état de Mme Vandenwyghe, âgée de 33 ans.

L'un d'eux alla chez M. le docteur Bernard, pour réclamer son assistance. Le praticien arriva aussitôt, et prodigua ses soins à Mme Vandenwyghe.

Pendant ce temps, les agents emmenaient au poste l'irascible mari, qui fut maintenu en état d'arrestation, et écroué au dépôt.

Arrestation pour vol. — Un petit garçon de onze ans et demi, du nom de Théophile Bolle, dont les parents habitent rue de Tunis, a été mis en état d'arrestation vendredi soir, Grande-Rue.

Le jeune Bolle, est inculpé de divers vols, commis au préjudice de plusieurs commerçants qui demeurent, Grande-Rue, rue Saint-Georges, rue Neuve, et d'un cabaretier de Croix.

Le montant des vols, dont Bolle s'est rendu coupable, s'élève à une dizaine de francs.

Un enfant mordu par un chien. — Vendredi soir, vers neuf heures et demie, quelques jeunes enfants jouaient dans la rue des Longues-Haies, cour Decan, quand le chien de M. Alexandre Denis, cabaretier, qui habite la dite rue, se rua sur le petit garçon de M. Adolphe Huyghe, et le mordit cruellement au bras droit.

Le père de l'enfant en informa de suite un agent de service au poste de la place Ste-Elisabeth, qui se rendit sur lieux, et rédigea un rapport à la charge du propriétaire de l'animal.

Vol de chaussures. — La police a arrêté dans le quartier Sainte-Elisabeth, une journalière, Técla Sleurbaut, prévenue d'un vol de chaussures valeur 100 francs, commis au préjudice d'un cordonnier de Lille.

L'accident de la rue du Collège. — Lucie Debuquois, l'ouvrière soigneuse de soixante-quinze ans, transportée à l'Hôtel-Dieu, après avoir eu la main gauche prise dans les engrenages de son métier, jeudi soir, à l'usine de MM. Amédée Prouvost et Cie, rue du Collège, a été amputée de deux doigts, dans l'après-midi de vendredi.

La pauvre femme, malgré son grand âge, a supporté cette double opération avec un rare courage.

Une chute malheureuse. — Dans la soirée de jeudi, un journalier de la rue Meyerbeer, Julien Ridel, père de famille de quarante-sept ans, rentrait à son domicile.

Arrivé devant la porte de sa maison, il glissa sur la bordure du trottoir, et tomba si malheureusement qu'il se fit une blessure à la tête; il eut en outre le dos fort abîmé.

M. le docteur Batruille, appelé pour lui donner des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un étranger récalcitrant. — Un grand rassemblement s'était formé, vendredi matin, vers neuf heures et demie, rue Lafontaine, cour Delberghe.

L'agent Delcourt, de passage dans le quartier, en fut informé, et se rendit sur les lieux. Il apprit qu'un sujet belge, du nom de Jean-Baptiste Nys, ouvrier tisserand, né à Escanaffles, qui habite la dite cour, se trouvait en état d'ivresse, et injuriait ses voisins.

L'agent le pria de rentrer chez lui, et d'y rester enfermé.

Au lieu de suivre ce bon conseil, l'individu invectiva grossièrement le représentant de l'autorité, puis il entra dans son logement, mais pour en sortir bientôt, armé d'un tisonnier avec lequel il vint défier l'agent, en lui disant qu'il était « trop vaurien » pour l'arrêter.

Non sans beaucoup de peine, l'agent s'assura de sa personne, et se mit en devoir de l'emmener.

Sur tout le parcours, jusqu'au poste de la place Sainte-Elisabeth, Jean-Baptiste Nys ne cessa de traiter son gardien de « sale c... de Français ! sale citoyen ! » Arrivé au commissariat il se mit à crier : « Vivent les Belges ! A bas les Français ! »

Devant son attitude, M. Vancostenoble, commissaire de police, le fit écrouer au dépôt.

Arrestation d'un expulsé. — Dans la soirée de jeudi, vers neuf heures, les agents de service place de la Liberté, ont mis en état d'arrestation, un journalier du nom de Joseph Grossens, âgé de 25 ans.

Grossens, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion, a été écroué au poste de police de la place Ste-Elisabeth, en attendant qu'il soit déféré au parquet de Lille.

Les estaminets borgnes. — Un rapport a été rédigé vendredi matin, à la charge, d'une cabaretière, de la rue de l'Espérance, du nom de Marie Bauwe, âgée de 38 ans, qui, à mis, moyennant une rétribution, sa chambre à la disposition d'une jeune fille et d'un cocher, qui habite rue du Fontenoy.

La maraude. — Deux gamins, âgés de onze ans, dont les parents habitent la rue de la Potennerie, ont été surpris vendredi matin vers onze heures, en flagrant délit de maraudage, par le garde champêtre Mahieu, dans la campagne de M. Achille Rousseau, située rue de Lannoy. Interrogés par le garde ils ont déclaré se nommer Clément Depoorter et Albert Fournier. Tous deux ont été l'objet d'un rapport.

La divagation des chiens. — Dans la journée de vendredi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique, a pris treize animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de sept propriétaires.

Croix. — *Hydrophobie.* — Jeudi soir, M. Plouvier, directeur de l'usine à gaz de Croix, ayant aperçu dans l'établissement un petit chien griffon présentant tous les symptômes de l'hydrophobie, se mit en devoir de l'abattre. Il l'a ensuite envoyé à M. Roger, vétérinaire à Roubaix qui a constaté que l'animal était vraiment atteint de la rage.

Lannoy. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 23 juin à huit heures quarante-cinq minutes du soir sous la présidence de M. Oscar Bettremieux, maire.

Quatorze conseillers sont présents.

M. Faucon, percepteur, a donné les résultats des comptes administratifs de l'exercice 1892, savoir :

Recettes de toutes natures, 32,097 fr. 15 ; Dépenses de toutes natures, 35,842 fr. 69 ; Excédent de dépenses, 3,745 fr. 55. — Le reliquat de l'exercice 1891 était de 7,246 fr. 74, d'où un reliquat définitif de 3,501 fr. 19 à reporter au budget additionnel.

Le Conseil, après examen, adopte les comptes d'administration de l'exercice 1892.

Délibérant sur le budget additionnel de l'exercice courant, il est d'avis de donner un avis favorable à ce document tel qu'il est établi.

En voici les résultats :

Recettes de toute nature 7511 fr. 45 ; dépenses id. 8,727 fr. 85 : Il résule un excédent de dépenses 1,216 fr. 40.

Le Conseil, pour équilibrer ce budget, décide d'ajourner momentanément le paiement de la pompe à incendie, récemment achetée.

Au moment de l'examen du budget primitif de l'année prochaine une discussion s'engage entre MM. Joly, Valenducq et Bettremieux-Pajot concernant les livrets de caisse d'épargne de 10 fr. alloués chaque année aux enfants reçus au certificat d'études.

M. Joly demande qu'il ne soit plus accordé de primes en argent aux enfants dont les parents n'habitent pas Lannoy.

M. Valanducq soutient une opinion contraire. Il trouve qu'il ne serait pas rationnel d'envoyer des enfants dans une école éloignée d'une lieue et plus, alors qu'il en existe une à proximité du domicile de leurs parents. Il conclut à ce qu'il ne soit fait aucune distinction entre les uns et les autres.

M. Bettremieux-Pajot intervient. Il demande si les municipalités d'Hem et de Lys donnent à leurs écoliers des primes en argent ?

M. le Maire répond qu'il ignore ce qui se fait dans les communes voisines.

On met la question aux voix. Il est décidé que les livrets de caisse d'épargne ne seront plus désormais accordés qu'aux enfants dont les parents habitent Lannoy.

Le budget primitif est adopté tel qu'il est présenté.

Les recettes égales aux dépenses s'élèvent à 34,503,90.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Hem touchant la création d'un bureau télégraphique dans cette dernière commune.

Les fils télégraphiques devant passer par Lannoy pour être reliés avec ceux de Roubaix, M. le Maire d'Hem demande au conseil qu'il veuille bien autoriser l'emploi des poteaux du télégraphe de la ville de Lannoy à la pose des nouveaux fils.

Le Conseil adopte moyennant une redevance de 195 francs, payable par la commune d'Hem.

Le conseil se forme en comité secret puis la séance est levée à onze heures.

Communications diverses

Ecole de Natation. — 23 juin. — Température de l'eau. — Huit heures du matin, 20 degrés 1/2; 5 heures du soir, 21 degrés.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — Dimanche prochain solennité de la fête de Saint-Jean-Baptiste. La grand'messe sera chantée par la société chorale, et les reliques insignes de ce Saint, demeureront exposées depuis la messe de 6 heures, jusqu'après les vêpres.

Avis aux jeunes conscrits des classes 1892, 93 et 94. — M. Emile Desmettre, ex-sous-officier au 106e de ligne, donnera tous les mercredis, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir, et les dimanches, de 8 heures 1/2 à 11 h. 1/2 du matin, un cours gratuit d'école du soldat, dans la salle du Théâtre des Menus-Plaisirs, rue Cugnot, numéro 6, au siège de la société l'*Avant-Garde*, quartier de l'Epeule.

Tattersall de Roubaix. — La quatrième vente annoncée pour le 26 juin prochain, est remise à une date ultérieure, que nous ferons connaître en temps opportun.

La « Cœcilia roubaisienne » offrira à ses membres actifs, samedi soir 24 courant, un punch, pour fêter l'anniversaire du grand succès remporté à Tourcoing, le 6 juin 1892. Le dimanche, sortie en ville et bal de famille, à 7 heures du soir.

Croix, (Crèchet). — Dimanche 25 juin, à la messe de 10 heures, bénédiction de la bannière de la société de secours mutuels Saint-Jean-Baptiste, à l'église Saint-Pierre, du Crèchet, avec le généreux concours de la Fanfare du Crèchet.

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, *en face la cure*, LILLE, offre un grand choix de sacs et nécessaires avec garnitures en argent, et fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons. Magasin spécial d'articles pour pensionnaires.

Lille et ses Monuments ; Vieilles Seigneuries, Censes et Vieilles Familles de Roubaix, par Th. Leuridan ; **Traité de Fabrication des Lainages ; Ma Cure d'eau ; Vivez ainsi**. Volumes en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 72337

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Arrestation d'un voleur présumé. — M. Robert, commissaire de police, a arrêté, vendredi matin, un individu d'origine belge, Charles-Louis Vandermalière, âgé de quarante huit ans, qui vendait, à vil prix, des draps de lit, des chemises, cuillères, couteaux, et autres marchandises dont il n'a pu indiquer la provenance.

Vandermalière a déjà subi une condamnation pour recel de vol, prononcée par le Tribunal correctionnel de Lille. On croit tenir un des voleurs qui depuis quelque temps dépouillent avec la plus grande hardiesse, les maisons des environs.

TOURCOING

La rue du Canal. — Cette nouvelle rue est maintenant entièrement raccordée avec la rue du Sentier ; et c'est surtout depuis que les travaux sont terminés, qu'on peut se rendre compte du fâcheux effet que produit l'estaminet *A l'Armeur Tourquennois*, dont le pignon, du côté de la ville, empiète de 3 à 4 mètres au moins, sur la chaussée ; tous les passants en font la remarque, et on ne peut comprendre que cette maison, qui n'a pas bien grande valeur, n'ait pas été comprise dans les expropriations des grands travaux. Mais d'une manière ou d'une autre, il est de toute nécessité qu'elle disparaisse au plus tôt, pour éviter les encombrements de voitures, comme cela est déjà arrivé plusieurs fois, et même vendredi vers midi.

Une fête au profit de l'œuvre du Prêt du linge. — Cette fête aura lieu dans le hall du conditionnement, rue de Roubaix, le dimanche 2 juillet 1893, à 5 heures du soir, un Concert de bienfaisance sera donné gracieusement par la *Société philharmonique de Poperingue* et la musique des Sapeurs-Pompiers, sous les auspice de l'administration municipale et du Bureau de bienfaisance.

Le prix d'entrée est de 2 francs pour les premières et 1 franc pour les secondes.

On peut se procurer des cachets au secrétariat de la Mairie, au secrétariat du Bureau de Bienfaisance et chez M. Rosoor-Delattre, imprimeur, Grand'Place.

La musique municipale ira recevoir à la gare, à 10 heures, la « société philarmonique de Poperingue » et l'accompagnera jusqu'à l'Hôtel-de-Ville où les vins d'honneur seront offerts.

Une mort subite. — Vendredi, vers une heure de l'après-midi, Constant Maréchal, âgé de 55 ans, tapisseur, chez M. Flipo-Bouchard, venait à peine d'arriver à son métier, qu'on le vit chanceler et tomber comme une masse; on le porta dans la cour; mais tous les soins étaient inutiles; le malheureux avait succombé à la rupture d'un anévrisme. Il avait dîné comme d'habitude avec sa famille, sans se plaindre d'aucun malaise.

Le corps a été transporté à son domicile, rue du Pré-de-la-Baille.

Nouvel exploit d'escroc. — Le trop fameux Arthur Dubois, dont nous avons déjà donné les faits et gestes, a encore trouvé moyen de se faire remettre, jeudi, à 2 h. de l'après-midi, une montre de 50 frs., contre un reçu signé du nom de son père.

Jeudi à midi 1/2, il s'était présenté chez M. Lehrun-Mathon, vitrier, rue du Tilleul et lui avait demandé pour son père 200 francs qui lui manquaient pour payer deux billets ; mais là on le connaissait et il fut vite éconduit.

Il alla alors trouver M. Castelain, contrôleur aux tramways, demeurant rue de la Tossée, lui dit que son père, qu'il connaissait bien, était tombé gravement malade, et qu'il l'avait envoyé pour le prier de lui avancer 50 fr. dont il avait absolument besoin pour payer un billet, et en même temps il lui présentait un reçu de 50 fr. signé Dubois. Le papier était